



# La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



## Ma formation Mon emploi

Auvergne-Rhône-Alpes

*Se former pour réussir !*

POUR ACCÉDER À L'APPLI

[maformation.auvergnerhonealpes.fr](https://maformation.auvergnerhonealpes.fr)

Avec « Ma formation, mon emploi », la recherche de formation et les démarches de candidatures deviennent plus faciles. Gratuite et simple d'utilisation, cette Web App permet de **postuler directement à une formation** financée par la Région en Auvergne-Rhône-Alpes, dans tous les domaines professionnels.

### — POUR QUI ?

Cette application est destinée aux **demandeurs d'emploi les plus autonomes**, inscrits ou non à Pôle emploi.

### — QUEL FINANCEMENT ?

La Région finance les formations proposées sur cette application, et rémunère, sous certaines conditions, les personnes en formation, qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

### — COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1. Recherche de formation :** dates de session, durée et lieu de la formation, objectifs, contenu, conditions d'accès... L'outil de géolocalisation permet de découvrir les formations accessibles près de chez soi.
- 2. Création d'un compte** pour postuler à une formation.
- 3. Transmission de la candidature** directement à l'organisme de formation pour traitement. Possibilité de déposer un maximum de 5 candidatures simultanées.
- 4. Contact direct entre l'organisme de formation et le candidat** pour une information collective, une séance de test ou un entretien.
- 5. Communication en temps réel** au candidat de l'avis final donné à sa candidature.

### — LES AVANTAGES ?

- **Simple d'utilisation :** la Web App s'installe sur tout type de smartphone, utilisable également sur tablette et PC.
- **Accès immédiat** via un navigateur web sans téléchargement pour ceux qui le souhaitent.
- **Rapidité et gain de temps :** les candidats déposent directement leurs candidatures auprès des organismes de formation.



### IMPORTANT !

En cas de sélection et avant l'entrée en formation du demandeur d'emploi, l'information et la validation de son projet professionnel par un conseiller reste indispensable pour garantir le maintien de son indemnisation éventuelle.



**POUR ACCÉDER  
À L'APPLI**

[maformation.auvergnerhonealpes.fr](http://maformation.auvergnerhonealpes.fr)

